



EXTRAITS DE L'ACCORD DE COALITION 2018-2023

Éducation, Enfance et Jeunesse

Par la fusion, en 2013, du département de l'éducation nationale, chargé de l'éducation formelle, avec celui de l'enfance et de la jeunesse, chargé de l'éducation non-formelle, un changement de paradigme important a été entamé. Il a consisté à développer une approche holistique permettant d'atteindre un objectif commun qui est celui d'assurer aux enfants et jeunes un cadre éducatif et d'accueil cohérent et de qualité. La collaboration de ces deux ordres d'éducation sera renforcée en allant de pair avec des initiatives communes en vue d'une éducation globale mettant l'enfant au centre des préoccupations.

Au cours de la précédente période législative, le Gouvernement a initié et mis en œuvre une série de réformes afin de moderniser le système éducatif et scolaire luxembourgeois. L'actuelle législature fonctionnera désormais sous le signe de la consolidation, de l'évaluation des effets desdites réformes et, en cas de besoin, de leur adaptation. Aussi l'engagement en faveur du renforcement de l'école publique et du développement prioritaire des offres scolaires publiques est réitéré.

Ainsi, l'école publique doit continuer à s'ouvrir à la diversité de sa population en adaptant son offre éducative et scolaire aux besoins réels de ses élèves. La promotion de l'égalité des chances reste un principe directeur qui caractérisera l'action gouvernementale dans les années à venir. Il sera veillé à donner à chaque enfant des chances équitables de réussir et de construire son avenir. L'action politique au niveau de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse sera en ligne avec les objectifs de l'éducation au développement durable définie dans l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui propose des outils pour intégrer les contenus y relatifs à tous les niveaux du système éducatif. D'après les termes de l'Agenda 2030, les pays sont tenus d'« assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Quant aux programmes scolaires, il s'agit de sensibiliser les jeunes - et aussi les adultes - à la complexité des enjeux de notre société, de les inciter à changer leurs comportements en faveur d'un avenir durable et d'agir en citoyens responsables pour les générations présentes et futures.

La politique de l'Éducation au sens large sera développée dans un esprit de continuité pour permettre la réalisation cohérente des réformes amorcées. Cette démarche impliquera, outre une évaluation régulière et une mise à jour de textes législatifs, une mise à disposition de ressources nécessaires et suffisantes dans les domaines du personnel qualifié, des finances et des infrastructures.

En parallèle, une série de projets viendront s'ajouter à la mise en œuvre de ces réformes afin de compléter la mise en place des nouvelles initiatives dans les secteurs de l'enseignement fondamental et secondaire, de la formation professionnelle, de la formation des adultes, des politiques de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à l'enfance et à la famille.

La politique qui sera poursuivie se résumera à cinq grands principes :

a. Le développement dans la continuité pour assurer la qualité des réformes entamées

Une priorité sera accordée à la transposition, à l'évaluation et à l'évolution des réformes entamées lors de la dernière période législative. Il faudra veiller à leur consacrer le temps nécessaire pour que les effets escomptés puissent se manifester.

b. L'enfant au centre des préoccupations

Le système éducatif luxembourgeois restera fondé sur les principes de l'éducation formelle et de l'éducation non-formelle. Celui-ci réunit l'ensemble des domaines visant à développer les capacités des enfants et jeunes et à renforcer les différentes mesures de soutien pédagogique et social.

c. Des écoles différentes adaptées à des talents différents

Pour permettre à tous les élèves de développer pleinement leurs capacités personnelles et leurs talents, il y a lieu de continuer à diversifier l'offre scolaire. Ce processus ayant été entamé lors de la dernière période législative, il sera poursuivi au cours de cette législature.

d. Confiance et autonomie

Afin de permettre au système éducatif de progresser de façon significative, il est indispensable de tenir compte des spécificités du pays. Dans le respect des objectifs généraux de qualité à atteindre, les écoles seront encouragées à développer des approches et concepts fondés sur l'évolution et la diversité de notre société. Le partenariat avec les directions de région et des lycées, voire les professionnels de l'éducation se fera dans un climat de confiance mutuelle et par le biais d'une concertation soutenue.

e. Innovation et modernisation

La force innovatrice du système éducatif se répercute notamment sur les domaines des nouveaux médias et du numérique, de l'entrepreneuriat et du développement durable. Les nouvelles technologies et les nouveaux médias peuvent ainsi être considérés à la fois comme outil pédagogique et matière à enseigner. Pour permettre au système éducatif de rester en phase avec le développement de la technologie numérique, des actions et projets s'adressant à la population scolaire seront lancés dans tous les domaines innovateurs.

Pour réussir à développer ses multiples initiatives au bénéfice de son public-cible – les enfants et les jeunes - l'objectif d'établir un vaste consensus sociétal autour de l'éducation au sens large du terme sera poursuivi.

Une nouvelle gouvernance pour l'Éducation nationale

La politique éducative est une matière qui n'appartient pas uniquement au ministre ayant l'éducation dans ses attributions. Il s'agit plutôt de relever le débat sur l'éducation en associant des représentants des professionnels de l'éducation, de la société civile, des élèves et des parents d'élèves, des partenaires sociaux, du monde politique et économique, de l'observatoire de la qualité scolaire, ainsi que le médiateur scolaire, afin d'élaborer une démarche collective qui responsabilise toutes les parties prenantes. C'est la raison pour laquelle l'idée du « Bildungsdësch » sera développée et concrétisée.

Dès lors, les membres du « Bildungsdësch » auront à traiter des sujets d'une importance fondamentale et à portée nationale comme les maintes questions liées à la formation initiale des

instituteurs/trices à l'Université du Luxembourg et au recrutement de personnel à moyen et long terme. Dans ce contexte, il faudra redéfinir le profil de l'enseignant sur la base des compétences nécessaires et des critères de qualité à assurer en fonction de l'évolution.

La modernisation des programmes scolaires et l'intégration de thématiques transversales comme par exemple l'éducation au développement durable, l'éducation aux médias, l'éducation financière et l'égalité des chances seront discutées au sein du Conseil national des programmes.

La formation des professionnels de l'éducation

En matière d'orientations futures des formations des professions socio-éducatives et des professions de la santé, les référentiels de compétences pour les différents niveaux de formation seront arrêtés.

Une nouvelle qualification de niveau diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) dans le domaine de l'éducation non-formelle sera mise en place.

L'offre de formations continues pour les agents éducatifs de l'éducation non-formelle sera améliorée tant au niveau de la qualité que de la quantité. Une cellule « assurance de la qualité de la formation continue » sera mise en place à cette fin. Il est en outre prévu de mettre en place des agences de formation continue accréditées qui proposeront aux professionnels une offre de formations de haut niveau.

Des pourparlers visant à augmenter les effectifs d'étudiants admis aux études de bachelor en sciences de l'éducation à l'Université du Luxembourg seront entamés. Celle-ci deviendra l'acteur privilégié pour la formation initiale des enseignants de l'enseignement fondamental. En outre, l'impact sur le Luxembourg de la réforme belge en matière de formation des enseignants sera analysée.

Par ailleurs, des pourparlers seront entamés avec l'Université du Luxembourg afin d'organiser de nouvelles formations du niveau master en matière de pédagogie spécialisée (« Sonderpädagogik »), de gestion des écoles et de la digitalisation en éducation (« Educational Technologies »).

Certaines formations continues dispensées par l'Université du Luxembourg dans le cadre de l'Institut de formation de l'Education nationale (IFEN) seront reconnues par des points attribués selon le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (points ECTS). Ceux-ci pourront être comptabilisés en vue de l'obtention d'un diplôme universitaire. Dans la perspective du renforcement des liens entre l'Université et l'IFEN et de la décentralisation des activités de l'IFEN, un deuxième ancrage de l'IFEN est prévu à Esch-Belval.

Le stage d'insertion professionnelle sera adapté dans la visée des accords trouvés entre le Gouvernement et la Confédération générale de la Fonction publique (CGFP) au niveau de la fonction publique, ainsi qu'entre le Syndicat national des enseignants (SNE) et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour l'enseignement fondamental. Le stage sera aligné davantage sur les expériences, connaissances et compétences professionnelles acquises pendant le cursus de la formation initiale des futurs enseignants. La première année du stage sera dédiée à l'accomplissement de la période probatoire et aux éléments certificatifs et sera suivi d'une phase formative. Des dispenses et des réductions de stage pour la phase formative pourront être attribuées en fonction de la formation et des expériences professionnelles du stagiaire.

Une évaluation de l'IFEN et de ses programmes sera mise en œuvre.

Extension de la démarche qualité dans l'éducation non-formelle

Le mode de financement de l'accueil des enfants, actuellement réglé par le système des chèques-service accueil (CSA) sera analysé. L'opportunité de son remplacement par un financement moins complexe et plus performant sera étudiée. Une nouvelle formule déterminant la participation financière des parents au coût de l'accueil de leur enfant, en fonction de leurs revenus, sera élaborée pour garantir que la subvention de l'Etat bénéficiera réellement aux parents.

En plus d'une réforme du système des chèques-service accueil (CSA), la gratuité de l'accueil et de l'encadrement des élèves du fondamental dans les maisons relais pendant les semaines scolaires sera également introduite.

Les activités de l'observatoire de l'enfance et de la jeunesse seront développées. Il aura pour mission principale d'organiser des études sur les thèmes de l'enfance et de la jeunesse afin de rendre disponible la connaissance garantissant la cohérence de la politique de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le Conseil scientifique comptant des experts nationaux et internationaux en matière de développement et de l'apprentissage des langues sera institutionnalisé. Celui-ci avait été introduit lors du lancement du projet plurilingue pour accompagner l'aspect scientifique de sa mise en œuvre. Il évaluera la mise en œuvre du programme de l'éducation plurilingue au niveau de la petite enfance et l'ensemble des dispositifs en faveur du développement langagier.

Pour augmenter la qualité de la prise en charge de la petite enfance, des ressources seront mises à disposition pour favoriser l'amélioration et l'innovation des pratiques éducatives. La « démarche qualité » et la mise en place des mesures définies par le cadre de référence national de l'éducation non formelle seront poursuivies. Sur le modèle du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) en matière d'éducation formelle, le Service national de la jeunesse (SNJ) sera restructuré afin de créer un département indépendant et spécialement dédié à l'innovation et au développement de la qualité dans le secteur de l'éducation non-formelle. En outre, le nombre d'agents régionaux du SNJ sera augmenté pour garantir le suivi de la pratique éducative dans les structures.

Parallèlement à l'extension de la démarche qualité dans l'éducation non-formelle, la mixité d'offres d'accueil de qualité (crèches, mini-crèches, assistants parentaux) sera également favorisée. Afin de répondre davantage aux besoins des parents travaillant pendant des horaires irréguliers, une flexibilisation des heures d'ouverture, ainsi que l'implantation de structures d'accueil dans des zones d'activités, seront également analysées.

Un organe national représentatif des parents dans le secteur de l'éducation non-formelle sera créé dans le but de renforcer la participation systématique des parents au processus de développement de la qualité dans les structures d'accueil et de créer un partenariat pour l'éducation.

Un portail similaire à « mentschoul.lu » sera créé pour le secteur non-formel pour donner un aperçu des structures d'accueil des enfants et de la petite enfance. Il renseignera sur les crèches et services d'éducation et d'accueil (SEA) situés à proximité du domicile des parents intéressés et fournira des informations utiles sur ces structures.

Coopération Ecole fondamentale et Services d'éducation et d'accueil (SEA) - nouveau statut pour les écoles à journée continue

Un cadre réglementaire flexible et clair, adapté aux spécificités des différentes écoles, sera créé et l'instrument du plan d'encadrement périscolaire (PEP) sera évalué. Dans l'intérêt des enfants et de

leurs parents, il échet de favoriser la mise en réseau, la communication, les bonnes pratiques et le partenariat entre les professionnels de l'éducation formelle et non-formelle. Une nouvelle législation sur la construction d'établissements scolaires et d'établissements destinés à une utilisation commune entre les écoles et les SEA permettra aux communes d'élaborer de nouvelles constructions en coopération avec les professionnels de l'éducation. En outre, le fonctionnement des écoles à journée continue sera réglé par la voie législative.

Développement d'un cadre de référence et d'un dispositif de contrôle qualité pour le secteur de l'Aide à l'Enfance et à la Famille (AEF)

Le cadre de référence national de l'éducation non formelle (Bildungsrahmenplan), applicable dans les secteurs SEA et Jeunesse, servira de fondement pour développer un cadre de référence spécifique pour le secteur de l'aide à l'enfance et à la famille. Ce texte énoncera les principes de base pour garantir un accueil de qualité dans les structures d'éducation et d'accueil du secteur AEF, dont les défis sont autrement plus complexes en matière de prise en charge des enfants et des jeunes ayant vécu des situations de détresse. Un mécanisme de contrôle de la qualité sera institué dans ce secteur.

Soutien pour élèves en difficultés scolaires

Les écoles de l'enseignement fondamental seront amenées à développer un concept d'aide aux devoirs, avec la possibilité de recourir à des heures supplémentaires prestées volontairement. Dans ce contexte, une offre étendue d'aide aux devoirs par du personnel qualifié sera garantie. Pour des besoins de révision, du matériel fondé sur les cours en classe sera élaboré. Une plateforme digitale permettra aux parents et aux élèves de télécharger gratuitement des exercices en fonction des besoins personnels de l'élève et des matières à réviser en dehors des heures de classe.

Les cours d'appui à l'enseignement secondaire, organisés pendant les vacances d'été, seront professionnalisés et se tiendront à partir de la mi-août par des membres du personnel enseignant volontaires.

Pour les élèves ayant des compétences insuffisantes dans une langue, des colonies à l'étranger seront organisées sous forme de projets-pilotes. Ceci leur permettra d'apprendre cette langue par l'immersion et ils pourront se voir reconnaître leur effort en alternative au travail de vacances.

Travail socio-éducatif et préventif dans les lycées

La généralisation d'équipes socio-éducatives dans tous les lycées sera développée dans l'esprit d'une « whole school approach » selon laquelle le climat scolaire et le bien-être des élèves et du personnel sont au centre des préoccupations. Chaque lycée sera donc doté d'un service socio-éducatif qui a pour mission principale de développer des projets socioéducatifs par l'offre d'activités périscolaires. Une attention particulière sera consacrée à l'accompagnement des phases de transition des élèves après le passage de l'enseignement fondamental vers le secondaire, après un changement d'établissement ou lors de la procédure d'orientation des élèves vers une section ou une formation de leur choix.

Le système actuel des heures de surveillance sera adapté dans l'optique d'éviter les heures perdues en les remplaçant par des activités assurées par les équipes socio-éducatives et issues de programmes pédagogiques (entre autres de l'éducation à la citoyenneté, du développement durable ou encore de l'orientation).

Modernisation des offres de la formation professionnelle

De nouvelles initiatives seront élaborées en partenariat avec les Chambres professionnelles en vue de valoriser la formation professionnelle.

Dans ce domaine, deux priorités se présentent au niveau du travail curriculaire :

- l'introduction des compétences préparant à la digitalisation des métiers et des formations ;
- l'adaptation des formations et des supports des cours à la réalité multilingue du pays.

En outre, il est prévu d'adapter les contenus des modules préparatoires aux différentes formations ouvrant la voie à des études supérieures. De nouvelles formations seront élaborées qui sont en lien avec la digitalisation des métiers, comme le commerce en ligne par exemple.

Le matériel didactique pour l'enseignement professionnel et général sera graduellement modernisé, digitalisé par le SCRIPT et adapté au contexte luxembourgeois. De nouvelles formations de certificat de capacité professionnelle (CCP) seront développées.

Un double diplôme sera introduit au niveau de la classe de fin d'études secondaires. Ainsi, les élèves auront la possibilité de passer leur baccalauréat en même temps qu'ils pourront obtenir un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). La possibilité de la création d'un bac professionnel sera analysée.

Les formations concomitantes seront davantage développées, combinant formation à l'école et en entreprise. Des pistes seront poursuivies pour créer des possibilités d'obtenir un « brevet de technicien supérieur (BTS) dual », qui correspond de plus en plus aux profils recherchés par les entreprises en matière de qualifications techniques et de professions de la production.

Les démarches visant à qualifier plus de personnes en cours d'emploi par la formation continue et les certifications partielles, la validation des acquis de l'expérience seront facilitées.

Dans le but de stimuler l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat, un accès gratuit aux brevets de maîtrise sera introduit.

Life Long Learning

Les offres de formation du « Life Long Learning » et la formation des adultes seront développées en étroite collaboration avec les intervenants comme les chambres professionnelles, le Ministère ayant le travail et l'emploi dans ses attributions et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM). Des efforts de coordination seront entamés pour permettre d'augmenter la qualité des formations, de tenir compte de la flexibilisation des parcours et de garantir la transparence au niveau des certifications. Une analyse approfondie de la qualité de l'offre en formation ainsi que du partage des rôles entre les différents acteurs de la qualification et de la requalification des jeunes et adultes sera menée.

La possibilité de reconnaître des attestations émises par les Chambres professionnelles ou des centres de compétences professionnels sera assurée afin de les rendre comptabilisables en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un brevet étatique.

Le concept d'une plateforme commune « skills bank » des acteurs de la formation initiale, de l'insertion professionnelle, de la formation continue et de la requalification sera élaborée, afin de profiter pleinement des compétences respectives des différents acteurs. Ceci devra se faire en étroite collaboration avec l'Université du Luxembourg.

L'offre en formations pour adultes, organisée par le ministère ayant l'éducation dans ses attributions, sera développée prioritairement dans le domaine de l'apprentissage de la langue

luxembourgeoise et des compétences digitales. Dans l'organisation de la formation des adultes, les infrastructures existantes des lycées seront davantage prises en compte.

Les expériences et le savoir-faire de l'Université du Luxembourg dans le domaine du « elearning » seront pris en compte dans l'élaboration de nouvelles offres en ligne. Les concepts et pratiques développés dans le cadre du « Learning Center » de l'Université du Luxembourg seront repris par la formation des adultes et reproduits dans d'autres régions du pays.

Diversification des offres scolaires

L'offre de classes internationales et européennes publiques sera étendue, notamment au centre du pays. Une école européenne agréée sera établie sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Au sud du pays, il est prévu un nouveau « lycée pilote » dans le but de dynamiser l'offre scolaire à travers un éventail de concepts pédagogiques innovants.

Une loi sur l'enseignement à domicile sera élaborée, tout comme une réforme de l'enseignement à distance et de l'eBac. Pour l'enseignement secondaire classique, des cours à distance seront développés sur le portail eBac.

La loi sur l'enseignement privé sera réformée pour apporter des précisions sur les relations entre l'Etat et le secteur privé et leurs responsabilités respectives. Une procédure pour évaluer l'opportunité de la création de toute nouvelle école privée sera élaborée. Il est veillé à ce que la mixité sociale soit assurée dans ces établissements.

A l'instar du Lycée germano-luxembourgeois de Schengen à Perl, la création de nouveaux partenariats scolaires dans la région transfrontalière du Luxembourg sera encouragée.

Création de centres familiaux

A l'heure actuelle, l'offre des SEA se limite aux activités de l'éducation non-formelle des enfants. Ce concept sera élargi pour ouvrir ces structures aux parents et privilégier les contacts et les échanges entre les professionnels et les parents. Les SEA deviendront de véritables centres familiaux locaux qui permettront aux parents d'accéder aux ressources nécessaires à l'accomplissement de leur rôle. Avec le soutien financier de l'Etat, les attributions des SEA seront étendues pour favoriser la création d'espaces destinés à accueillir les parents et de leur fournir les informations et les mesures de soutien nécessaires pour l'accomplissement de leur mission de parents.

Projet d'intégration « parents de quartier »

Un projet-pilote de « parents de quartier » (« Stadtteilertern ») sera lancé pour promouvoir l'intégration des populations étrangères au Luxembourg. Ils auront une fonction de multiplicateurs dans la mesure où ils fournissent des informations autour de sujets comme l'éducation, la formation ou la santé, en particulier à des familles issues de l'immigration dont les enfants ne sont pas inscrits dans une structure d'éducation et d'accueil.

Mise en place de navettes « clubs enfants »

En collaboration avec les communes, la mise en place d'un service de navettes « clubs-enfants » (« Kindervereinsbus ») qui permettra de renforcer les liens avec la vie associative locale et de promouvoir des activités périscolaires sera encouragée. Ces navettes assureront le transport des enfants des SEA vers des centres sportifs ou culturels qui organisent des activités extrascolaires. Ce nouveau service permettra une mise en réseau accrue des acteurs locaux, de décharger les parents dans la gestion quotidienne de l'emploi du temps de leurs enfants, de promouvoir le développement

des talents des enfants et de renforcer la vie associative et la cohésion sociale au niveau des communes.

Extension du projet « Bewegte Schule – clever move »

Dans le contexte de la promotion des initiatives favorisant le développement de la motricité des enfants, le projet « Bewegte Schule – clever move » dans l'enseignement fondamental et dans les SEA sera élargi. Le concept pour la promotion du sport chez les jeunes enfants (0-12 ans) sera également mis en œuvre.

Promouvoir les compétences linguistiques

Afin de favoriser des situations de communication intenses au sein des familles comme la lecture d'un livre avec l'enfant, des publications pour enfants seront mises à la disposition des parents à travers les librairies et les bibliothèques. L'objectif est d'encourager le développement cognitif et langagier des enfants à travers un contact précoce avec les livres, tout en stimulant l'envie de lire.

L'apprentissage du français se fera dans la cohérence et la continuité. Au cycle 1 et au cycle 2 de l'enseignement fondamental, l'apprentissage de la langue française continuera à être développé de manière ludique avec l'accent sur la communication et l'expression orale. La langue écrite est ensuite introduite à partir du cycle 3, puis consolidée et perfectionnée à l'enseignement secondaire. Le matériel didactique sera complètement modernisé, restructuré et adapté aux nouveaux manuels du secondaire classique et général. Le processus de refonte de l'enseignement du français sera poursuivi pour les cycles 3 et 4, ainsi que pour le cycle inférieur de l'enseignement secondaire général.

Dans l'enseignement secondaire, l'utilisation des langues véhiculaires fera l'objet d'une analyse de la part de l'observatoire de la qualité scolaire et de nouvelles pistes seront éventuellement poursuivies après l'évaluation de projets-pilote comme celui des mathématiques en allemand. De nouveaux projets-pilote seront lancés, misant sur un système d'utilisation simultanée du français et de l'allemand dans les cours de sciences naturelles et sociales à partir de la classe de 7e. L'offre en sections francophones de l'enseignement secondaire général (ESG) sera élargie.

L'initiation à l'anglais dès la classe de 7e fera l'objet d'une analyse après évaluation des projets-pilote « Anglais à partir de la 7^e » au Lënster Lycée et à l'École privée Fieldgen.

Promouvoir la langue luxembourgeoise

Les mesures définies par le plan d'action lié à la « Stratégie pour promouvoir la langue luxembourgeoise » seront mises en place. La réalisation de ce plan est soumise tous les cinq ans à une évaluation, dont les résultats pourront aboutir à des adaptations.

Le Centre pour la langue luxembourgeoise développera des activités autour de la langue et du patrimoine luxembourgeois.

La langue et la culture luxembourgeoise seront renforcées à l'école fondamentale et au lycée avec l'élaboration de matériels didactiques adéquats. Chaque élève des classes supérieures aura la possibilité de suivre des cours facultatifs en matière d'expression écrite du luxembourgeois et d'histoire culturelle du pays.

L'apprentissage de la langue luxembourgeoise sera introduit de manière systématique dans les écoles internationales privées.

Des outils adéquats seront développés pour apprendre le luxembourgeois (langage simple, communication augmentative et améliorée – CAA) pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques.

La place de la langue luxembourgeoise au niveau de l'Union européenne (UE) sera renforcée. Des négociations seront menées avec les partenaires européens pour élaborer une règle administrative sur l'utilisation du luxembourgeois.

La possibilité de faire entrer la langue luxembourgeoise dans le monde virtuel des assistants vocaux et des correcteurs en ligne sera étudiée.

Alors que de nouveaux mots apparaissent et finissent par intégrer le vocabulaire courant, d'autres sont démodés. Sur la base d'initiatives existantes, les mots et expressions luxembourgeois tombés en désuétude seront recensés et documentés dans un dictionnaire.

Développement d'un dispositif national du e-learning

La volonté de positionner le Luxembourg comme nation innovante et pionnière sur le plan numérique a été articulée très clairement à travers des initiatives politiques comme « Digital Lëtzebuerg », « Digital4Education » et l'étude « Rifkin ». Afin de pouvoir renforcer ce rôle, une stratégie nationale du « e-learning » sera développée. Des ressources conséquentes devront être déployées dans les infrastructures de production et de diffusion des programmes et matériels didactiques digitaux qui serviront de base pour le « elearning ».

Le développement des compétences digitales à l'Enseignement fondamental

A l'instar des efforts d'accompagnement des écoles et des interventions sur place des instituteurs spécialisés en développement scolaire, la fonction de l'instituteur spécialisé en compétences numériques (ICN) sera créée au niveau du SCRIPT pour développer les compétences digitales de tous les élèves.

Pour amener l'enfant de façon ludique vers un apprentissage des principes de base du codage, des modules et des matériels pédagogiques seront élaborés qui seront progressivement intégrés dans les cours de mathématiques, d'éveil aux sciences et de sciences naturelles.

Du point de vue de l'enseignement transversal, le développement de la pensée informatique sera favorisé.

La digitalisation des bilans

La digitalisation des bilans sera généralisée pour les rendre plus accessibles et compréhensibles. Cependant, il sera veillé à ce que cette numérisation ne se fasse pas au détriment des contacts réguliers entre enseignants et parents.

La généralisation de la section I et des appareils numériques à l'Enseignement secondaire

La section I (informatique et communication) sera ouverte à tous les établissements de l'Enseignement secondaire.

La généralisation des tablettes et laptops en classe (projet « one2one ») sera développée pour que chaque élève puisse bénéficier d'un matériel adéquat. Les élèves seront ainsi encouragés à développer leurs compétences digitales, notamment par l'utilisation transversale des nouvelles technologies.

Le développement des compétences en matière de sciences naturelles et de technologies

Les différentes initiatives qui valorisent les disciplines STEM (sciences, technology, engineering and mathematics) seront soutenues, tant au niveau de l'éducation formelle que non-formelle. En parallèle, l'extension du Luxembourg Science Center sera entamée pour encourager l'orientation des jeunes vers des formations et des professions technologiques et scientifiques et promouvoir la culture scientifique en général. Le développement de cet espace de découverte scientifique permettra à terme un rayonnement au-delà des frontières luxembourgeoises. Dans ce contexte, le statut juridique du porteur de projet sera revu.

Thèmes transversaux

Outre l'enseignement disciplinaire, la transmission de compétences et de savoir-faire qui ont une nature particulièrement transversale sera également favorisée à tous les niveaux d'enseignement. Il s'agit entre autres des thèmes pédagogiques suivants, dont l'importance et le nombre ne cessent d'augmenter dans les années à venir.

Education aux médias

Dans un monde complexe, où les flux d'informations sont surabondants et instantanés, l'analyse critique des médias est devenue indispensable. Afin d'assurer que les élèves deviennent des citoyens responsables et éclairés dans ce domaine, la compréhension et l'usage raisonné des nouveaux médias sera favorisé à tous les niveaux d'enseignement.

Par ailleurs, le SNJ étendra son offre de programmes innovants dans le domaine de l'éducation à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (sensibilisation, analyse critique des contenus, développement de la créativité des jeunes dans ce domaine). Les programmes BEE SECURE et BEE CREATIVE seront développés et étendus à d'autres publics-cibles que les seuls élèves des classes scolaires.

Education au développement durable

L'éducation au développement durable sera davantage favorisée à la fois dans l'éducation non-formelle que dans l'éducation formelle avec une approche transversale et un accent particulier sur l'éducation alimentaire. L'éducation au développement durable fera partie des formations de base et des formations continues des professionnels œuvrant dans les champs d'application Education, Enfance, Jeunesse.

Education à la culture et à la créativité

Au fil de la dernière période législative, le SCRIPT a entamé une multitude de projets pour rapprocher les milieux culturel et scolaire, comme la plateforme Kulturama. Des actions de rapprochement et de collaboration avec le monde de la culture seront lancées également au niveau de l'éducation non-formelle.

Education affective et sexuelle

L'éducation sexuelle et affective sera favorisée comme thème transversal à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation professionnelle. Il est notamment prévu d'informer et de sensibiliser tous les enfants et les jeunes, en fonction de leur âge, sur les sujets concernant la sexualité.

Education à la citoyenneté

En matière d'éducation à la citoyenneté luxembourgeoise et européenne et de participation politique des jeunes, des synergies seront créées entre les professionnels de l'éducation et d'autres institutions et acteurs engagés sur ce terrain comme la Fondation « Zentrum für politisch Bildung » dont la dotation sera ajustée en conséquence.

Education à l'égalité

Il sera veillé à favoriser la mixité et l'égalité des genres, ainsi qu'à prévenir les comportements sexistes et harcèlements sexuels. L'éducation à l'égalité des genres sera intégrée dans l'ensemble des différents ordres d'enseignement et de formation afin de toucher tous les acteurs concernés.

Education financière

Afin de sensibiliser la population, y compris les plus jeunes, à une gestion responsable de leurs avoirs financiers, l'éducation financière sera encouragée. Il s'agira notamment de transmettre aux élèves un ensemble des connaissances et de savoir-faire qui leur permettra de mieux gérer leur argent et d'améliorer leur connaissance des concepts et risques financiers.

La gestion des écoles

Pour mieux répondre à leurs missions, les quinze directions de région de l'enseignement fondamental seront renforcées en personnel administratif.

Les échanges avec les collègues des directeurs seront renforcés autour de la politique éducative et du développement de la qualité scolaire.

Pour faciliter le développement d'une culture de la communication à laquelle participent tous les membres de la communauté scolaire, des plates-formes d'échanges réguliers seront instituées entre les directions de région, les enseignants, le personnel des SEA, les parents et les élèves.

Pour favoriser la simplification administrative des procédures entre les directions et les écoles, un groupe de pilotage sera créé, regroupant des représentants des enseignants, des directeurs et du ministère, qui aura pour mission d'analyser le bien-fondé des différentes démarches et de veiller à la numérisation et à l'accélération des processus applicables. L'objectif est de réduire progressivement la charge administrative des enseignants et des directions d'écoles.

Des formations spécialisées seront élaborées pour professionnaliser tous les membres des directions. Dans ce contexte, les formations pour les fonctions cadres seront multipliées.

Des questions de responsabilité et de compétences seront clarifiées en matière d'organisation scolaire. Les procédures de répartition des classes et d'occupation des postes entre les titulaires feront l'objet d'une reconsidération. À cette fin, le rôle des directions et des communes fera partie des sujets qui seront discutés dans le cadre du « Bildungsdësch ».

Le système de détermination et de répartition du contingent vers les écoles sera analysé. Des ressources supplémentaires seront attribuées aux écoles afin de tenir compte de la réalisation de projets scolaires spécifiques.

La fonction du président d'école sera valorisée. L'envergure des missions et la rémunération des présidents sera analysée et adaptée le cas échéant. Des formations spécialisées seront proposées

pour mieux répondre aux questions et aux défis qui se posent, notamment dans la gestion des écoles.

Des initiatives seront lancées pour institutionnaliser les échanges entre les présidents d'école, les directions et le ministère.

Au niveau de l'enseignement secondaire, les directions seront renforcées et professionnalisées. Des directeurs administratifs, disposant de formations différentes des directeurs enseignants, viendront appuyer les équipes des directions existantes.

La possibilité d'un aménagement des horaires scolaires sera évaluée. Le transport scolaire sera organisé en fonction des objectifs de la politique de mobilité sans pour autant primer sur les aspects pédagogiques et l'organisation journalière des jeunes.

Le fonctionnement en cycles et les méthodes d'évaluation

Dans l'enseignement fondamental, l'organisation en cycles scolaires, le fonctionnement des équipes de cycle et le travail en cycle seront évalués par l'observatoire de la qualité scolaire.

Les différentes méthodes d'évaluation de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire seront analysées dans l'optique d'harmoniser les principes de base. Le but est de les rendre compréhensibles pour toutes les parties concernées afin qu'ils puissent prendre sciemment une décision sur la promotion et l'orientation de l'élève. Un aspect important de l'évaluation est d'éviter de démotiver l'élève par une « culture négative » de l'erreur.

Afin de favoriser la transition entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, il sera veillé à la cohérence des programmes respectifs.

L'inclusion des enfants et des jeunes

La politique d'inclusion de l'éducation nationale se fera dans le respect des engagements pris par la ratification de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap. Une procédure interne concernant une démarche qualité sera mise en place et un conseil scientifique sera mandaté pour accompagner tout le processus.

Le dispositif de l'inclusion dans les SEA sera analysé et, le cas échéant, amélioré.

Outre le renforcement des équipes socio-éducatives dans les lycées, les missions du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) et des Services Psycho-social et d'Accompagnement Scolaires (SePAS) seront adaptées de sorte qu'ils puissent davantage se consacrer à l'accompagnement psycho-social des élèves. Leurs actions seront mises en ligne avec le dispositif de prise en charge national des centres de compétence spécialisés.

La collaboration entre les lycées et le secteur de l'aide à l'enfance et à la famille sera promu à travers des projets pilotes.

Les ressources des centres de compétence seront adaptées afin de pouvoir prendre en charge également les élèves à besoins spécifiques de l'enseignement secondaire. Une cohérence de la prise en charge avec l'enseignement fondamental devra être assurée. A l'instar du dispositif régional d'aide au niveau de l'enseignement fondamental, des équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) seront développées au niveau des lycées.

Les missions de la commission d'aménagements raisonnables (CAR) seront revues. La CAR collaborera étroitement avec les centres de compétences.

Au niveau de la formation professionnelle, il est envisagé de créer un statut d'« apprenti-handicapé » pour permettre à des jeunes à besoins spécifiques d'obtenir une certification menant à des débouchés sur le marché du travail.

Dans le secteur de l'aide à l'enfance et à la famille, l'offre de places en structures d'accueil et de prise en charge ambulatoire sera développée. De nouveaux centres sociothérapeutiques (CST) seront créés pour aider les enfants par une prise en charge socioéducative intensive en dehors du milieu scolaire tout en visant à terme leur réintégration dans leur école. Une scolarisation des enfants par des enseignants sera assurée tout au long de la prise en charge par les CST.

Dans le domaine de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'offre extrahospitalière en matière de pédopsychiatrie sera développée.

L'offre de prise en charge stationnaire du Centre socio-éducatif de l'Etat sera diversifiée pour répondre aux besoins et aux différents profils et problématiques des jeunes placés. En outre, l'implantation de groupes de vie sur d'autres sites que Dreiborn et Schrassig sera soutenue. L'offre scolaire fera l'objet d'une analyse et d'adaptations. De plus, une offre d'aide ambulatoire sera élaborée pour éviter des placements et augmenter les chances de réinsertion des jeunes après leur prise en charge. Le fonctionnement de l'unité de sécurité, ouverte depuis 2017, fera l'objet d'une évaluation scientifique.

La prévention du décrochage scolaire et les mesures de réintégration

Au cours des dernières années, des efforts importants ont été réalisés pour mieux soutenir

les jeunes en difficulté. De nouvelles structures ont vu le jour dont la Maison de l'orientation, les antennes locales pour jeunes, les services socio-éducatifs et les cellules d'orientation dans les lycées. Leurs actions seront consolidées et leur coordination sera développée. Le pilotage de la garantie pour la jeunesse, qui offre un contexte pour une approche cohérente et concertée, sera renforcé. Chaque école continuera à mettre en œuvre la démarche anti-décrochage définie par son plan de développement scolaire.

En matière de soutien à la réintégration des jeunes qui ont été en situation de décrochage, de nouveaux projets de la formation professionnelle viseront à les rendre aptes à suivre un apprentissage. Au cours d'une prise en charge socio-éducative, les jeunes décrocheurs seront formés et accompagnés sur la voie d'un apprentissage pour rejoindre le premier marché du travail.

Afin de mieux répondre à son engagement de garantir une éducation à chaque jeune jusqu'à sa majorité, l'offre de formations sera progressivement augmentée.

Les antennes locales pour jeunes ont pour mission d'accompagner les jeunes décrocheurs et jeunes « NEET » (Not in Education, Employment or Training) et de leur proposer des alternatives à l'inactivité, comme des ateliers pratiques, des services volontaires ou des parcours de formation. Pour garantir la proximité et le lien direct avec les jeunes, le réseau des antennes locales sera développé parallèlement à l'ouverture de nouveaux lycées. Leur champ d'action sera en outre étendu au-delà des seuls établissements scolaires à régime préparatoire. L'offre de parcours de formation, qui a comme objectif de préparer les jeunes à un retour à l'école ou à la formation professionnelle, sera développée. La coordination des antennes locales pour jeunes avec les autres services travaillant avec le même public cible sera intensifiée.

Organisations dans le domaine de la jeunesse

L'engagement bénévole des organisations œuvrant dans l'intérêt de la jeunesse sera valorisé et honoré. Un dialogue structuré avec les porte-paroles des jeunes (organisations d'étudiants, conférence nationale des élèves - CNEL, confédération générale de la jeunesse du Luxembourg - CGJL, Parlement des jeunes) sera promu et ils seront consultés lors de l'élaboration de projets de loi qui les concernent.

Internats et logements pour jeunes

De nouveaux internats seront implantés au centre et au sud du pays afin de développer l'offre et la répartition cohérente des internats au Luxembourg. Dans ce contexte, les tarifs des internats seront harmonisés. À l'instar du cadre de référence national de l'éducation non-formelle, un cadre de qualité pour le travail pédagogique des internats sera défini.

L'augmentation de l'offre en matière de logements pour jeunes et le développement de concepts de logements alternatifs et inclusifs abordables s'adressant spécifiquement aux jeunes seront visés. Une étroite collaboration avec le ministère ayant le logement dans ses attributions aura pour but de gérer l'ensemble des offres de logement mises à disposition par l'Etat.

(...)

Enseignement musical

La loi sur l'enseignement musical sera revue. L'objectif est de renforcer le rôle de la musique en tant que vecteur culturel et de faciliter l'accès aux cours de musique pour les enfants et les jeunes. L'accès aux cours sera garanti pour toute la population résidente et la coopération entre les écoles de musique et conservatoires et les établissements d'éducation et d'accueil des enfants sera améliorée. Comme, de plus, une formation musicale de base fait partie d'une éducation générale, chaque élève devrait avoir accès à des cours de musique gratuits. Par conséquent, la gratuité des premières années de l'enseignement musical sera introduite en concertation avec les écoles de musique et les conservatoires dans tout le pays et les communes. De plus, les frais entre les différentes écoles de musique seront harmonisés, afin de réduire le déséquilibre régional des tarifs et de garantir l'égalité des élèves de cours de musique.

Finalement, les modalités de financement des établissements musicaux seront conçues de manière plus transparente.

(...)

ANNEXE II : Nouvelles infrastructures dans le domaine de l'éducation

De nouvelles classes internationales et européennes publiques ouvriront leurs portes, notamment au centre du pays. Un nouveau campus scolaire sera implanté dans la région de la capitale. Le site du campus Geesseknäppchen sera réaménagé.

Au sud du pays, un deuxième lycée pilote verra le jour et la demande de création d'un deuxième établissement pour le Lycée privé Emile Metz sera soutenue.

En outre, de nouvelles infrastructures seront réalisées pour :

- le Lycée technique de Bonnevoie ;
- le Lycée Michel Lucius au Kirchberg (enseignement secondaire et classes internationales fondamentales) ;
- le Lycée technique du Centre au Ban de Gasperich (avec le centre propédeutique) ;
- le Lycée Guillaume Kroll à Esch ;
- l'École nationale pour adultes à Mamer ;
- le Nordstadlycée à Erpeldange ;
- le Lycée technique Agricole, pour lequel une nouvelle loi définira les missions à l'instar de la loi sur l'École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg ;
- le Sportlycée à Mamer ;
- l'École internationale Mondorf-les-Bains ;
- Lycée technique pour professions de Santé au Val Saint André ;
- l'École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg ;
- l'enseignement fondamental de l'école internationale à Clervaux et l'internat ;
- la rénovation du Lycée des Arts et Métiers ;
- la rénovation des Lycées Ecole de Commerce et de Gestion – School of Business and Management (ECG) et Aline Mayrisch au Geesseknäppchen ;
- la rénovation du Lycée technique d'Ettelbruck ;
- l'implantation d'une école européenne agréée sur le territoire de la Ville de Luxembourg ;
- la Maison de l'orientation sur le territoire de la Ville de Luxembourg ;
- l'implantation d'un nouveau « lycée pilote » dans le sud du pays.

A Walferdange, le site Edupôle sera développé pour devenir un véritable pôle pour le développement et la gouvernance scolaires. Il regroupera notamment les Collèges des directeurs, les Commissions nationales des programmes, l'Observatoire de la qualité scolaire et la Représentation nationale des parents.

De nouveaux locaux seront recherchés pour les besoins des services du ministère.

Un deuxième site est prévu pour l'IFEN à Esch-Belval.

Une base légale sera élaborée pour l'administration de Restopolis.

Le Service national de la jeunesse identifiera des espaces de réunion et de travail pour des groupes informels de jeunes à l'instar des locaux de réunions utilisés actuellement au Forum Geesseknäppchen.

En ce qui concerne la planification des infrastructures des services étatiques et des organismes sociaux, familiaux et thérapeutiques (ASFT), un programme de construction sera élaboré (mise en conformité avec les normes de sécurité, nouvelles constructions, rénovations). Ce dernier tiendra compte des besoins actuels et spécifiques en la matière. Un inventaire de toutes les infrastructures ASFT existantes sera également dressé à cet effet.

Les infrastructures du Centre socio-éducatif de l'Etat seront adaptées aux standards actuels appliqués au domaine de l'Aide à l'enfance et à la jeunesse. De nouvelles unités de logement pour mineurs seront construites sur les sites de Dreibern et Schrassig. En outre, le l'implantation de groupes de vie sur d'autres sites sera soutenue.